

DEPARTEMENT
ALPES MARITIMES
CANTON
BEAUSOLEIL
COMMUNE
BEAUSOLEIL

REPUBLICQUE FRANÇAISE SUF/GS/RM/AS/44-21

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRETE
PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE A LA PROCEDURE
DE DECLARATION DE PROJET N°4
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BEAUSOLEIL

Monsieur le Maire de la Commune de BEAUSOLEIL,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et L.153-21 ainsi que les articles L.153-54 et suivants;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-28 ;

VU l'ordonnance du 3 août 2016 n°2016-1058 et le décret du 11 août 2016 n°2016-1110 relatifs à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement

VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du Code de l'environnement ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé par Conseil Municipal en date du 30 janvier 2008, exécutoire le 8 mars 2008 en sa dernière version exécutoire le 28 novembre 2020 ;

VU la délibération du 26 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal avec élection du maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020 engageant une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme portant sur la réalisation d'un projet d'équipement public sur les parcelles cadastrées section AE numéros 400, 401 et 402 sises 42 Avenue du Maréchal Foch ;

VU La demande de désignation d'un commissaire enquêteur formulée par courrier en date du 7 avril 2021 auprès du Tribunal Administratif de Nice ;

VU la décision n° E2100012/06 en date du 19 avril 2021 de la Présidente du Tribunal Administratif de Nice désignant Madame Marie-Claude CHAMBOREDON en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme envisagé pour permettre la réalisation du projet.

Le projet présenté par la Commune fait suite à la volonté de la Ville de Beausoleil de rénover le Domaine Charlot, propriété communale pour en faire un équipement public facteur d'inclusion sociale, d'échanges intergénérationnels et interculturels. Cette propriété cadastrée section AE 400, 401 et 402 est située au 42 Avenue Maréchal Foch à Beausoleil (06240).

Sur la base des orientations de la Ville et des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France, un concours d'architecture a eu lieu et a permis d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture MARC BARANI ARCHITECTES sis 5 rue Réaumur 75 003 PARIS.

Le projet et la déclaration de projet sont portés par la Commune de Beausoleil sise 27 Boulevard de la République à Beausoleil (06240).

Concernant les caractéristiques du projet, il s'agit de rénover la Villa Chêne et la Villa Émilie ainsi que de créer une extension à l'ouest de la Villa Chêne dans une architecture contemporaine.

Ce nouvel équipement public doit permettre d'accueillir plusieurs espaces dont un espace médiathèque d'une superficie d'environ 780 m², une résidence d'artistes d'environ 250 m² faisant office d'hébergement et d'atelier ainsi qu'un espace administratif de 335 m² environ qui accueillera un pôle social et un pôle jeunesse. Ces deux pôles accueilleront les locaux du Centre Communal d'Action Sociale qui y exercera ses fonctions et activités.

En plus de ces espaces, sont également prévus un espace d'accueil d'environ 315 m², un espace logistique pour la médiathèque d'environ 215 m² ainsi qu'un espace de convivialité d'environ 225m² regroupant un bar, une salle de restauration, une cuisine et un accueil.

Les espaces extérieurs d'environ 1200 m² seront composés de quatre jardins aux ambiances différentes dont celui dénommé « jardins du Marché » qui accueillera une majorité d'espèces végétales entrant dans la composition de préparations culinaires partagées par les différentes origines de la population de Beausoleil.

Outre les caractéristiques de ce projet susmentionnés, l'enquête publique sera également l'occasion de se prononcer sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme proposé.

Cette mise en compatibilité consiste en la suppression de la protection paysagère dite « jardins à protéger » sur l'emprise du projet ainsi qu'à l'adaptation du règlement afin de faciliter la création de ce nouvel équipement public (règles de hauteurs, de gabarit, ...).

ARTICLE 2 : DUREE DE L'ENQUETE

L'enquête publique durera 30 jours et se déroulera du mardi 1^{er} juin 2021 à partir de 10H30 au mercredi 30 juin 2021 jusqu'à 16H00.

ARTICLE 3 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Nice. En cas d'empêchement, la Présidente du Tribunal administratif ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête.

ARTICLE 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la Mairie- Service Urbanisme et Foncier - située 27 Boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL du mardi 1^{er} juin 2021 au mercredi 30 juin 2021 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, à savoir :

Lundi à Jeudi
8H30-12H30 13H30-17H
Vendredi
8H30-12H30 13H30-16H

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet suivant : <https://villedebeausoleil.fr/urbanisme/>
Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie, au service de l'Urbanisme et Foncier.

Les observations du public pourront être :

- consignées, en Mairie, sur le registre d'enquête ;
- ou adressées par écrit à l'attention du Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Beausoleil
Service Urbanisme et Foncier
27 Boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL ;

- ou envoyées par courriel à l'adresse suivante :
dp.charlot@villedebeausoleil.fr

Les observations du public, y compris celles envoyées par courrier ou par courriel, seront reçues jusqu'à la clôture de l'enquête : le 30 juin 2021 à 16h.

Consultations des observations du public :

- les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont consultables sur le lieu de l'enquête ainsi que sur le site de la Commune.

ARTICLE 5 : PERMANENCES

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, au bâtiment « Le Centre », salle « Guillaume Apollinaire » au troisième étage les jours suivants :

- Mardi 1^{er} juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 17H00
- Vendredi 18 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16H00

- Mercredi 30 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16H00

ARTICLE 6 : TRANSMISSION DE PIÈCES

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Beausoleil, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La personne devra adresser sa demande auprès de

Monsieur le Maire
Mairie de Beausoleil
Service Urbanisme et Foncier
27 Boulevard de la République
06240 BEAUSOLEIL

ARTICLE 7 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le dossier de déclaration de projet n°4 a été soumis à la saisine de l'autorité environnementale (AE) conformément aux dispositions des articles L.104-6 et R.104-23 et suivants du Code de l'urbanisme afin d'émettre un avis sur l'évaluation environnementale et le projet de document dans un délai de trois mois dès réception de la saisine par la personne publique.

A l'issue de cette saisine, un avis tacite valant absence d'observations est acquis en date du 17 mai 2021. L'avis de la MRAE, autorité environnementale compétente, est joint au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 8 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENQUETE

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de Beausoleil auprès du service urbanisme, auprès de M. MOLINIE, Responsable du Service Urbanisme (urbanisme@villedebeausoleil.fr 04 93 41 71 56).

ARTICLE 9 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE

Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractères apparents, par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département.

Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché en mairie, au bâtiment « Le Centre », au service Urbanisme et Foncier et sur site, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et jusqu'à sa clôture. Il sera également publié sur le site internet de la Commune.

ARTICLE 10 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

ARTICLE 11 : DIFFUSION DU RAPPORT

- Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à :
- Monsieur le Maire de Beausoleil
 - Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune.

ARTICLE 12 : SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'issue de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet n°4 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal qui décidera de l'approbation du projet ou de son abandon.

Il pourra faire l'objet de modifications ne remettant pas en cause l'économie générale du projet et procédant soit de l'examen-conjoint du projet par les personnes publiques associées ou soit du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur.

Une enquête publique complémentaire pourra également être décidée par le Conseil Municipal si les modifications apportées remettent en cause l'économie générale du projet ou ne procèdent pas de l'examen-conjoint ou du rapport du Commissaire-Enquêteur. Cette enquête publique supposera un nouvel examen-conjoint, une nouvelle saisine de l'autorité environnementale avant la tenue de l'enquête publique complémentaire d'une durée de quinze jours.

Dans le cas d'une approbation, le dossier sera mis en ligne sur le site de la Mairie à l'adresse précitée à l'article 4 et sera disponible également au service Urbanisme et Foncier. Il sera également transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes qui disposera d'un délai d'un mois pour notifier à la Commune les modifications nécessaires au projet approuvé dans le cadre des dispositions de l'article L.153-25 du Code de l'urbanisme.

Une fois les formalités de publicité et de transmission du dossier effectué, le Plan Local d'Urbanisme dans sa version nouvelle sera exécutoire.

Fait à Beausoleil, le 17 mai 2021

Le Maire,



Gérard SPINELLI

VILLE DE BEAUSOLEIL
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour la procédure de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU pour la réhabilitation du Domaine Charlot Par arrêté SUF/GS/RM/AS/44-21 en date du 17 mai 2021, Le Maire de Beausoleil a lancé l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce projet porté par la Commune de Beausoleil correspond à la réhabilitation du Domaine Charlot sis 42, avenue Maréchal-Foch et cadastré section AE numéros 400, 401 et 02. Cette réhabilitation vise à transformer le domaine en un équipement public à vocation culturelle et sociale. Une extension contemporaine de la Villa Chêne est prévue à l'ouest du bâtiment.

Le futur équipement public accueillera notamment un espace médiathèque de 80 m², une résidence d'artistes d'environ 250 m² faisant office d'hébergement et d'ateliers ainsi qu'un espace administratif d'environ 335 m² qui accueillera les activités du Centre Communal d'Action Sociale. Les espaces extérieurs d'environ 1200 m² comprendront les quatre jardins remarquables actuels qui seront préservés.

La procédure de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU a été lancée par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020. Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Nice.

L'enquête se déroulera en Mairie du mardi 1er juin 2021 à partir de 10h30 au mercredi 30 juin 2021 jusqu'à 16h00 soit 30 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture. A cette fin, le dossier de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU sera à la disposition du public en mairie au service de l'Urbanisme et Foncier, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h. Il sera également consultable en ligne sur le site de la Ville de Beausoleil à la rubrique « Service Urbanisme et Foncier » : <https://illedebeausoleil.fr/urbanisme/>

Le dossier d'enquête publique contiendra notamment la publication d'un avis notifié en date du 17 mai 2021 de l'Autorité Environnementale qui fut saisie par courrier notifié le 18 février 2021. L'avis de l'Autorité Environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Toute demande d'information sur le projet soumis à enquête publique est à solliciter auprès de la Mairie de Beausoleil au service Urbanisme et Foncier, 27 Boulevard de la République (tel : 04.93.41.71.56/e-mail : urbanisme@villedebeausoleil.fr). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Beausoleil - Service Urbanisme et Foncier
27, boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL
Ou par courriel à l'adresse suivante : dp.charlot@villedebeausoleil.fr au plus tard mercredi 30 juin 2021 à 16h00. Sur demande et à ses frais, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie, au bâtiment « Le Centre » allée Guillaume Apollinaire, au troisième étage, les :
Mardi 1er juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00
Vendredi 18 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00
Mercredi 30 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi que sur le site internet de la commune.

À l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Le dossier éventuellement approuvé sera mis en ligne sur le site de la ville et sa version papier sera disponible au service Urbanisme et Foncier, après mise en compatibilité du PLU, un permis de construire sera nécessaire pour autoriser la réalisation dudit projet.

SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

VIE DES SOCIÉTÉS www.clic-legales.com

MARCHÉS PUBLICS www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIF Adressez vos

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS Tél. 04 93 18 71 49 - legale

KENO SAGNANT À VIE

Résultats des tirages du **lundi 17 mai 2021**

Tirage du midi

2 4 7 11 19 25 26 27 29 34
40 42 43 51 54 58 59 61 62 69

MULTIPLIEUR x 2

JOKER 2 344 377

Tirage du soir

7 13 16 18 19 20 28 31 33 34
35 37 44 48 53 54 62 66 67 68

MULTIPLIEUR x 2

JOKER 9 380 098

Résultats et Informations : Application **FDJ** 3256

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

LOTO

Tirage LOTO® **3 17 23 42**

5 BONS NUMÉROS + CHANGEMENT ALUCI 3

4 BONS NUMÉROS + CHANGEMENT 21

3 BONS NUMÉROS + CHANGEMENT 303

2 BONS NUMÉROS + CHANGEMENT 1 436

1 BON NUMÉRO + CHANGEMENT 20 584

0 BON NUMÉRO + CHANGEMENT 194 969

0 BON NUMÉRO + CHANGEMENT 283 072

OPTION 2ND TRAJET **9 11 17 21**

5 BONS NUMÉROS 5

4 BONS NUMÉROS 437

3 BONS NUMÉROS 14 647

2 BONS NUMÉROS 157 416

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants

D 0430 6933 G 6518 4938 H 9046 8592
L 6926 6780 M 2356 1489 O 2370 3048

Résultat sur fdj.fr

A gagner, au tirage LOTO® du mercredi

6 000 000

Résultats et Informations : Application **FDJ** 3256

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT par

Gilletta nice-matin®

NICE, L'ABÉCÉDAIRE
Marie-Ange Grégory, Haydée Otero
14 x 21 cm
144 pages
papier FSC
édition brochée,
avec rabats
16,50 €

NICE LA BELLE À COLORIER
Sylvie T
26 x 20 cm
48 pages
papier FSC
édition brochée
9,90 €

LA CÔTE D'AZUR À COLORIER
Jean Gilletta
26 x 20 cm
48 pages
papier FSC
édition brochée
7,90 €

En vente en librairie et maison de presse www.editionsgilletta.com

NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES

Régie publicitaire/Annonces : 04.93.18.70.00

Rédaction Cannes-Grasse : 04.93.06.37.50

Rédaction Menton : 04.93.41.72.60

Rédaction Antibes : 04.92.90.40.50

Rédaction Monaco : 033.7793.10.43.90

Rédaction Nice : 04.97.03.24.50

« NICE-MATIN »
Président - Directeur de la publication : Anthony Maarek
Directeur des rédactions : Denis Carreaux

Personnes physiques ou morales détenant au moins 10 % du capital : S.C.I.C. Nice-Matin et la Société Avenir Développement

Siège social et imprimerie :
Société par actions simplifiées
Groupe Nice-Matin
Capital 6.496.091,00 €
214, boulevard du Mercantour
06290 Nice Cedex 3
Mail siège : accueil@nicematin.fr

Dépot légal à parution
CPPAP Print : 0425 C 86665
CPPAP Web : 1125 Y 90215
ISSN 0224-5477

Suppléments : MAG LOISIRS/AUTO XVI pages.

Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôle (O.J.D.)

Abonnements :
N° Cristal 09 69 32 83 83

6 mois .. 222 € [7 j.]
12 mois .. 443 € [7 j.]

TIRAGE PRECEDENT :
Groupe Nice-Matin : 98.194

CLUB DES ABONNÉS

DEVENEZ AMBASSADEUR

nice-matin var-matin

PARRAINEZ UN DE VOS PROCHES et recevez UN BON D'ACHAT DE 30€*

Appelez dès maintenant le **04 93 18 28 85** pour en profiter !

*Offre valable jusqu'au 31/12/21 en téléphonant au 04 93 18 28 85 ou en envoyant un mail à bianchini@nicematin.fr. Pour la garantir, bon d'achat à valoir en commande future, sera valable pendant 3 mois à compter de l'émission. Pour le détail des conditions d'utilisation, voir le règlement sur www.nicematin.com.

ÇA VOUS INTÉRESSE

LE DÉCRYPTAGE

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

200498

SKR

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 116 rue d'Antibes,
06400 CANNES
520 034 216 RCS CANNES

**EXTENSION
D'OBJET SOCIAL**

L'AGE du 10/05/2021 a décidé, avec effet immédiat, de modifier l'objet social en l'étendant à l'activité de dépôt-vente de chaussures, prêt-à-porter, maroquinerie et accessoires.
L'art. 2 des statuts est modifié en conséquence.
Modification sera effectuée auprès du RCS de CANNES.
Pour avis. Le président.

200533

**LA NOUVELLE GESTION
IMMOBILIERE**

SAS au capital de 8 000 €
Siège social : 14 rue Marius Aune,
le Fra Luca, 06400 CANNES
382 528 594 RCS CANNES

AVIS

Le 07/04/2021, l'associée unique a décidé, à effet de ce jour, de :
Nommer en qualité de Pdt, Mme Nathalie ALBERTINI dt à CANNES (06), 11 boulevard Ferrage, en remplacement de la SAS IMMOBILIERE PATRIMOINE ET FINANCES démissionnaire.
Transférer le siège social à CANNES (06400), 11 boulevard Ferrage, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
Nommer en qualité de co-CAC titulaire la Sté DELOITTE & ASSOCIES, sise à PARIS LA DÉFENSE (92), 6 place de la Pyramide.
Retondre les statuts de la société.

200534

**CLÔTURE DE
LIQUIDATION**

SAS PHILCAT SAS au capital de 1 000 Euros en liquidation - 77 av Cernuschi, 06500 MENTON - RCS NICE 838 042 497.
Aux termes d'une AGE en date du 24/11/2020 les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation. Déchargé Mme MANGIN Catherine de son mandat de liquidatrice. Donné à cette dernière quitus de sa gestion. Ont constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de NICE. Pour avis et mention.

200531

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par ASSP du 18/05/2021, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : AC DECO - Capital : 1 000 €. Siège : 39 rue de France, 06000 NICE. Objet : Couture, tapisserie, réflexion de meubles, décoration d'intérieur. Gérant : Madame Francesca GIANNINO demeurant à 39 rue de France, 06000 NICE. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

200488

VILLE DE BEAUSOLEIL

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la procédure de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU pour la réhabilitation du Domaine Charlot

Par arrêté SUFG/SRM/AS/44-21 en date du 17 mai 2021.

Le maire de BEAUSOLEIL a lancé l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU). Ce projet porté par la commune de BEAUSOLEIL correspond à la réhabilitation du Domaine Charlot sis 42 avenue Maréchal Foch et cadastré section AE numéros 400, 401 et 402. Cette réhabilitation vise à transformer le domaine en un équipement public à vocation culturelle et sociale. Une extension contemporaine de la villa Chêne est prévue à l'ouest du bâtiment.

Le futur équipement public accueillera notamment un espace médiathèque de 760m², une résidence d'artistes d'environ 250m² laissant office d'hébergement et d'ateliers ainsi qu'un espace administratif d'environ 335 m² qui accueillera les activités du centre communal d'action sociale. Les espaces extérieurs d'environ 1200m² comprendront les quatre jardins remarquables actuels qui seront préservés.

La procédure de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU a été lancée par délibération du conseil du 29 septembre 2020. Madame Marie-Claude CHAMBORÉDON, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le tribunal administratif de NICE.

L'enquête se déroulera en Mairie du mardi 1^{er} juin 2021 à partir de 10h30 au mercredi 30 juin 2021 jusqu'à 16h00 soit

30 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture. A cette fin, le dossier de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU sera à la disposition du public en mairie au service de l'Urbanisme et Foncier, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 ou il sera également consultable en ligne sur le site de la ville de BEAUSOLEIL, à la rubrique « service urbanisme et foncier » : <https://villedebeausoleil.fr/urbanisme/>

Le dossier d'enquête publique contiendra notamment la publication d'un avis tacite en date du 17 mai 2021 de l'autorité environnementale qui fut saisie par courrier notifié le 16 février 2021. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Toute demande d'information sur le projet soumis à enquête publique est à solliciter auprès de la mairie de BEAUSOLEIL au service urbanisme et foncier, 27 boulevard de la République (tél : 04 93 41 71 56/e-mail : urbanisme@villedebeausoleil.fr). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête à l'adresse suivante : Mairie de BEAUSOLEIL

Service Urbanisme et Foncier
27 boulevard de la République
06240 BEAUSOLEIL
Ou par courrier à l'adresse suivante :
dp.charlot@villedebeausoleil.fr

Au plus tard le mercredi 30 juin 2021 à 16h00. Sur demande et à ses frais, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie, au bâtiment « Le Centre » salle Guillaume Apollinaire, au troisième étage, les :

- Mardi 1^{er} juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00
- Vendredi 18 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00
- Mercredi 30 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi que sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Le dossier éventuellement approuvé sera mis en ligne sur le site de la ville et sa version papier sera disponible au service urbanisme et foncier. Après mise en compatibilité du PLU, un permis de construire sera nécessaire pour autoriser la réalisation dudit projet.

**LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES**

Société Nouvelle
des Petites Affiches
des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B -
ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration,
rédaction, publicité : Place du Palais,
17, rue Alexandre Mari, 06300 NICE
Tél. : 04 93 80 72 72
Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Directeur de la publication : JM CIAIS
Commission paritaire n° 0723 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.
Prix HT de l'annonce fixé par
Arrêté ministériel. Pour l'année 2021,
le prix de la ligne est de 4,07 € HT
pour les Alpes-Maritimes

Trulli Imprimerie,
120 chemin du Moulin de la Clue,
06140 VENCE - Tél. 04 93 58 32 42
DÉPÔT LÉGAL MAI 2021

Photo de une : ©

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 02/06/2021

Légaux

AVIS D'ENQUÊTES

VILLE DE BEAUSOULÉ
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la procédure de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU pour la réhabilitation du Domaine Charlot

Par arrêté SUF/GS/MA/AS44-21 en date du 17 mai 2021, Le Maire de Beausoulé a lancé l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce projet porte par le Commune de Beausoulé correspond à la réhabilitation du Domaine Charlot sis 42, avenue Maréchal-Foch et cadastré section AE numéros 400, 401 et 402. Cette réhabilitation vise à transformer le domaine en un équipement public à vocation culturelle et sociale. Une extension contemporaine de la Villa Chêne est prévue à l'ouest du bâtiment.

Le futur équipement public accueillera notamment un espace médiathèque de 700 m², une résidence d'artistes d'environ 250 m² logement, office d'hébergement et d'ateliers ainsi qu'un espace administratif d'environ 350 m² qui accueillera les activités du Centre Communal d'Action Sociale. Les espaces extérieurs d'environ 1200 m² comprennent les quatre jardins remarquables actuels qui seront préservés.

La procédure de déclaration du projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU a été lancée par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020. Madame Marie-Claude CHAMBEREDON, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Nice.

L'enquête se déroulera au Mairie du mardi 1er juin 2021 à partir de 10h30 au mercredi 30 juin 2021 jusqu'à 18h00 pendant 30 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture. A cette fin, le dossier de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU sera à la disposition du public au service de l'Urbanisme et Foncier, du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h. Il sera également consultable en ligne sur le site de la Ville de Beausoulé à l'adresse : <https://villedebeausoule.fr/urbanisme/>

Le dossier d'enquête publique comprendra notamment la publication d'un avis tacite en date du 17 mai 2021 de l'Autorité Environnementale et la saisie par courrier notifiée le 16 février 2021. L'avis de l'Autorité Environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Toute demande d'information sur le projet soumis à enquête publique est à solliciter auprès de la Mairie de Beausoulé au service Urbanisme et Foncier, 27 Boulevard de la République tel : 04 93 47 15 06 mail : services@villedebeausoule.fr. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Beausoulé - Service Urbanisme et Foncier
 27 boulevard de la République - 06240 BEAUSOULÉ

Où par courrier à l'adresse suivante : dp.charlot@villedebeausoule.fr ou plus tard le mercredi 30 juin 2021 à 18h00. Sur demande et à ses frais, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie, au bâtiment « Le Centre » suite Guillaume Apollinaire, au troisième étage, les :

Mardi 1er juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00
 Vendredi 18 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00
 Mercredi 23 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi que sur le site internet de la commune.

À l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Le dossier éventuellement approuvé sera mis en ligne sur le site de la ville et sera visible au service Urbanisme et Foncier.

Après mise en compatibilité du PLU, un permis de construire sera nécessaire pour autoriser la réalisation dudit projet.

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

nice-matin
 Mercredi 2 juin 2021 42

SOUTENEZ VOS MARCHANDS DE JOURNAUX

Nice-Matin réservé **POUR VOUS** tous les jours !

Vous **ACHETEZ DÉJÀ** Nice-Matin ? Vous **FRÉQUENTEZ DÉJÀ** un marchand de journaux ? Alors **NE CHANGEZ RIEN...** Abonnez-vous et en plus profitez de **36%** de réduction !

POUR 1€ PAR JOUR SEULEMENT, BÉNÉFICIEZ D'UN SERVICE SUR MESURE ET PRATIQUE !
 *Soit 31,90€/mois au lieu de 50€

VITE, JE M'ABONNE AU 04 93 18 28 85

nice-matin

KENO (BARBENT À VITE)

Résultats des tirages du mardi 1er juin 2021

Tirage du midi

1 6 10 17 22 23 24 26 31 32
 34 39 44 50 57 58 61 62 64 66

Multipliez x 2

0 491 202

Tirage du soir

1 3 7 21 23 29 30 32 33 38
 39 42 46 48 53 54 57 62 64 67

Multipliez x 2

1 500 563

Résultats et Informations : Application **FRAP** 8888 **fr.fr**

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENGAGEMENT...
 APPELÉ LE 04 93 18 28 85 (appel non surtaxé)

ABONNEZ-VOUS AU

N°Cristal 09 69 32 83 83

APPEL NON SURTAXÉ

EURO MILLIONS

TIRAGE DU MARDI 1^{er} JUIN 2021

3 10 26 35 44 6 7

Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas de publication de chiffres erronés.

Nous vous invitons à vérifier ces résultats auprès des sites officiels de la Française des Jeux, www.francaisedesjeux.com

SANTÉ nice-matin HORS-SÉRIE var-matin

Envie de mieux comprendre vos ados ?

76 pages pour vous aider à connaître leurs comportements, leurs réactions, leurs attentes aussi bien dans leur scolarité que dans leur vie personnelle et affective.

4,90€ En vente actuellement chez votre marchand de journaux

femina DANS LA TÊTE DE NOS ADOS

NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES

Régie publicitaire/Annonces : 04 93 18 28 85
 Rédaction Antibes : 04 92 90 40 50
 Rédaction Cannes-Grasse : 04 92 08 37 50
 Rédaction Menton : 04 93 41 72 40
 Rédaction Monaco : 053 7793 10 43 90
 Rédaction Nice : 04 93 18 28 85

NICE-MATIN
 Président - Directeur de la publication : Anthony Maarek
 Directeur des rédactions : Daniel Carrazzo

Personnes physiques ou morales détenant au moins 10 % du capital : S.C.I.C. Nice-Matin et la Société Ancien Développement

Sibac social et imprimérie S.
 Société par actions simplifiée
 Groupe Nice-Matin
 Capital : 4 650 000 €
 214 boulevard du Maréchal Foch
 06200 Nice Cedex 3
 Mail siège : accueil@nicematin.fr

Dépot légal à parution
 CPPAF Print : 0425 2 8065
 CPPAF Web : 1125 Y 90216
 ISSN 0224-5477

Supplément : MAG-KIDS 3x7 pages
 Recette diffusion est certifiée par Diffusion Contrôle 10 130

Abonnements : N°Cristal 09 69 32 83 83
 6 mois : 222 € (7 J)
 12 mois : 443 € (7 J)

TIRAGE PRÉCÉDENT : Groupe Nice-Matin : 80.828

CLUB DES ABONNÉS DEVENIR AMBASSADEUR !

nice-matin var-matin

PARRAINEZ UN DE VOS PROCHES et recevez UN BON D'ACHAT DE 30€*

Appelez dès maintenant le **04 93 18 28 85** pour en profiter !



*NICE-MATIN se adresse au A.P.P. Advertisseur de régulation professionnelle de publicité 23, rue Auguste-Vaquerot - 75116 Paris

La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou illustrations est interdite.

*Offre valable jusqu'au 30/06/2021 en téléphonant au 04 93 18 28 85 ou en envoyant un mail à ibanchini@nicematin.fr. Pour le parrain, bon d'achat à valoir en grandes surfaces, envoyé après 3 mois d'abonnement du filial. Pour le bénéficiaire, valable pour un abonnement de 12 mois - filial hors France abonné. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours, non fractionnable et non remboursable, même partiellement.

CA VOUS INTÉRESSE

LE DÉCRYPTAGE

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

200620

CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE

AVIS DE MARCHÉ - SERVICES

Commune de CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE (06), 18 avenue de la Tour, 06390 CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE

Pouvoir adjudicateur : Commune de CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE (06), 06390 CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE

Tel : +33 4 93 79 03 65, E-mail : chateauneufvilleville@wanadoo.fr

Adresse internet : https://www.chateauneufvilleville.fr

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre - Extension et réhabilitation fonctionnelle et énergétique du groupe scolaire Les Callériers.

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Date limite.

Date de clôture : Mercredi 30 juin 2021 - 16h00.

De reporter au règlement de consultation téléchargeable sur le profil acheteur : https://www.marches-securises.fr

Les réponses électroniques seront déposées obligatoirement sur ce profil acheteur.

Date d'envoi du présent avis : 28 mai 2021.

200624

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI ALMEHRI ET ALOTHMAN - SCI au capital de 10 000 €. - Siège social : 230 rue de Chez Demay, 74500 PUBLIER - 884 914 839 RCS THIONVILLE-BAINS - Suivant délibérations des associés en date du 23/04/2021, le siège social a été transféré de PUBLIER (74500), 230 rue de Chez Demay à NICE (06200), 207 avenue de Fabroni. En conséquence, la société sera en raison de son nouveau siège social immatriculée désormais au RCS de NICE. La société, dont le capital n'est représentatif que d'apports en numéraire, a été constituée pour 99 années et l'objet social est la propriété, l'acquisition par voie d'achat, notamment en état futur d'achèvement ou achevés, d'apport ou autrement, de tous biens et droits immobiliers. Son gérant est Monsieur Abdullah ALMEHRI, demeurant QADSIYA BLOCK 3 STREET 35 HOUSE 13 A MANSOURIYA, 65107 KOVVEIT CITY (Koweït). Pour avis.

200639

GRASSE RESIDENCE SERVICES

SASU au capital de 502 880 €

Siège social : 14 chemin de Cante

Perdrix, 06130 GRASSE

516 243 530 RCS GRASSE

AVIS

Suivant procès-verbal en date du 20 mai 2021, l'associé unique a : Décidé d'augmenter le capital d'un montant de 400 000 € pour le porter de 502 880 € à 902 880 € Réduire le capital d'un montant de 400 000 € pour le porter de 902 880 € à 502 880 € Mention sera faite au RCS de GRASSE. Le représentant légal.

200599

VILLE DE BEAUSOLEIL

2^{ème} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la procédure de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU pour la réhabilitation du Domaine Charlot

Par arrêté SUF/GS/RMAS/44-21 en date du 17 mai 2021, Le maire de BEAUSOLEIL a lancé l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU). Ce projet porté par la commune de BEAUSOLEIL correspond à la réhabilitation du domaine Charlot sis 42 avenue Maréchal Foch et cadastré section AE numéros 40 0, 401 et 402. Cette réhabilitation vise à transformer le domaine en un équipement public à vocation culturelle et sociale. Une extension contemporaine de la villa Chêne est prévue à l'ouest du bâtiment. Le futur équipement public accueillera notamment un espace médiathèque de 780 m², une résidence d'artistes d'environ 250 m² faisant office d'hébergement et d'ateliers ainsi qu'un espace administratif d'environ 335 m² qui accueillera les activités du centre communal d'action sociale. Les espaces extérieurs d'environ 1200 m² comprendront les quatre jardins remarquables actuels qui seront préservés. La procédure de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU a été lancée par délibération du conseil municipal du 29 septembre 2020. Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le tribunal administratif de NICE.

L'enquête se déroulera en mairie du mardi 1^{er} juin 2021 à partir de 10h30 au mercredi 30 juin 2021 jusqu'à 16h00 soit 30 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture. À cette fin, le dossier de déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLU sera à la disposition du public en mairie au service de l'urbanisme et foncier, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h. Il sera également consultable en ligne sur le site de la ville de BEAUSOLEIL à la rubrique «Service Urbanisme et Foncier» : https://villedebeausoleil.fr/urbanisme/

Le dossier d'enquête publique contiendra notamment la publication d'un avis tacite en date du 17 mai 2021 de l'autorité environnementale qui l'aura saisi par courrier notifié le 16 février 2021. L'avis de dossier d'enquête publique.

Toute demande d'information sur le projet soumis à enquête publique est à solliciter au près de la mairie de BEAUSOLEIL, au service urbanisme et foncier, 27 boulevard de la République (tel : 04 93 41 71 56 / e-mail : urbanisme@villedebeausoleil.fr). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête à l'adresse suivante : Mairie de BEAUSOLEIL Service urbanisme et foncier 27 boulevard de la République 06240 BEAUSOLEIL Ou par courriel à l'adresse suivante : dp.charlot@villedebeausoleil.fr

Au plus tard le mercredi 30 juin 2021 à 16h00. Sur demande et à ses frais, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie, au bâtiment Le Centre-salle Guillaume Apollinaire, au troisième étage, les : * Mardi 1^{er} juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00 * Vendredi 18 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00 * Mercredi 30 juin 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi que sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Le dossier éventuellement approuvé sera mis en ligne sur le site de la ville et sa version papier sera disponible au service urbanisme et foncier. Après mise en compatibilité du PLU, un permis de construire sera nécessaire pour autoriser la réalisation dudit projet.

200621

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/05/2021, il a été constitué une SAS dénommée : OKAI - Capital : 1 000 € - Siège : 32 avenue de Mendigüren, 06000 NICE - Objet : Activité d'agent sportif, gestion de carrières sportives professionnelles, conseil et management sportif. Président : Monsieur Loïc BENSALID demeurant à 32 avenue de Mendigüren, 06000 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. Le président directeur général.

200626

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 21/16 - Par jugement en date du 17 mai 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements de M. Richard BANSAY, agent commercial, 69 rue Rossini, 06000 NICE et en a fixé provisoirement la date au 17 mars 2021. Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixe une période d'observation de 6 mois. Désigné Mme Patricia LABEAUME en qualité de juge commissaire titulaire et M. Vincent PELLEGRUES en qualité de juge commissaire suppléant. Désigné Maître Dorian GUERY de la SELARL GUERY en qualité de mandataire judiciaires représentant les créanciers. Pour extrait conforme, NICE le 17 mai 2021. Le greffier.

200622

AVIS DE CONSTITUTION

Statuts : Acte SSP en date à NICE du 31/05/2021 - Forme : SAS - Dénomination : EUTHENIA CAPITAL - Objet : La prise de participation, par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières de toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, y inclus toutes opérations annexes ou connexes à ladite prise de participation et la réalisation de toutes opérations commerciales ; La gestion et l'animation, sous toutes formes appropriées, de ses participations ainsi la fourniture de toutes prestations administratives, comptables, digitales ou autres et généralement toute assistance technique - Toutes activités de conseils et d'ingénierie - Toutes activités de marchands de biens - Siège : 38 bis boulevard Victor Hugo, 06000 NICE. Durée : 99 années - Capital : 5 000 € par apport en numéraire intégralement libéré - Conditions d'admission aux décisions collectives : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent - Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés des 2/3 - Président : Marcello ACRIL demeurant à 26 avenue du Docteur Ménard, 06000 NICE - Immatriculation : RCS NICE. Pour avis.

200616

RECTIFICATIF

À l'annonce 200591 parue le 27 mai 2021 dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes relatif à la société FINANCIERE VALORYAS. Mention rectificative : Il convient de lire par acte SSP du 26 mai 2021 et non du 20 mai 2021 comme indiqué par erreur.

200625

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 17 mai 2021, à BEAULIEU-SUR-MER. Dénomination : BAG - Forme : Société civile immobilière. Siège social : 3 bid Maréchal Joffre, Les Bruyères, 06310 BEAULIEU-SUR-MER. Objet : Acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la société. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 Euros. Montant des apports en numéraire : 1 000 Euros. Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Gérant : Madame Béatrice MONTAGNA, demeurant 3 bid Maréchal Joffre, Les Bruyères, 06310 BEAULIEU-SUR-MER. La société sera immatriculée au RCS de NICE.

200632

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 20/30 - Par jugement en date du 17 mai 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé : La clôture des opérations de liquidation judiciaire simplifiée de l'association FRENCH NIVIERA SERVICES. Le FORUM 33 bd du Général Leclerc, 06240 BEAUSOLEIL. Pour extrait conforme, NICE, le 17 mai 2021. Le greffier.

POLICE MUNICIPALE



BEAUSOLEIL

RAPPORT N° 202100 0112

Objet :
Constatation d'affichage concernant une Enquête Publique (réhabilitation du Domaine Charlot)

Carte Grise :

Date de délivrance :
 1ère Mise en Circul. :
 Type de véhicule :

Pièces Jointes :

- Quatre clichés photographiques

Destinataires :

- Service Urbanisme
 - Monsieur le Maire de Beausoleil
 - Monsieur le Directeur de la Police Municipale
 - Archives de la Police Municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf du mois de mai,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal VALENTIN Jérôme

Agents de Police Judiciaire Adjoint, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de Beausoleil

En fonction à la Police Municipale de Beausoleil

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Beausoleil

Vu les articles 21/2°, 21-1, 21-2 et 429 du Code de Procédure Pénale

Vu l'article L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le dix neuf mai deux mille vingt et un à 15h40, accompagnons monsieur SOUSTRE Aurélien du service Urbanisme de la Mairie de Beausoleil afin de constater l'apposition d'affiche concernant la réhabilitation du Domaine Charlot.

Nous nous transportons devant la Mairie, au Bâtiment "LE CENTRE", le bâtiment du DOMAINE CHARLOT? et Bâtiment du service Urbanisme.

Nous effectuons quatre clichés photographiques que nous joignons au présent rapport.

A 16h15, faisons retour à notre poste de police municipale afin de rédiger le présent rapport de constatation.

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de Beausoleil.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait à Beausoleil

Le 19/05/2021

Signature du rapport N°2021 000112

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis,
 Le Directeur de Police Municipale



Page n°1 - 2021 000112

Planche à photo annexée au Rapport de Constatation N° 2021 000112

Photo N°1 - Affichage devant la Mairie

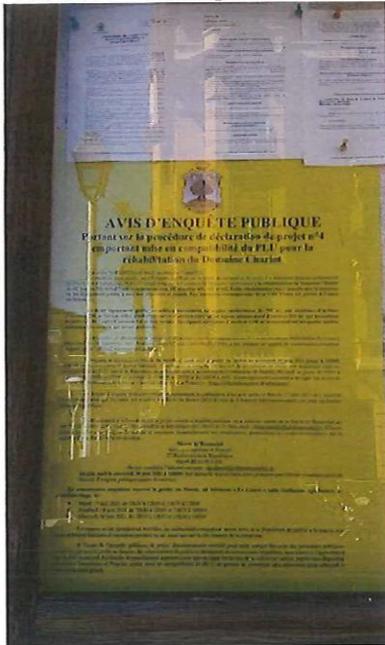


Photo N°2 - Affichage bâtiment "LE CENTRE"

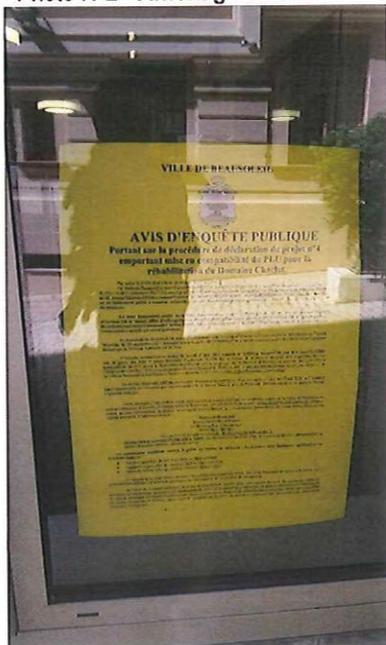


Photo N°3 - Affichage DOMAINE CHARLOT



Photo N°4 - Affichage bâtiment service urbanisme

